

Déclaration de libre prestation de services (LPS)

La **libre prestation de services** (LPS) concerne une agence immobilière déjà établie dans l'Union européenne ou dans l'Espace économique européen, qui souhaite exercer, à titre occasionnel et temporaire, une activité immobilière en France, sans y ouvrir d'établissement.

Formulaire

- [Formulaire de demande de carte professionnelle](#)
- [Notice de remplissage](#)

Pièces justificatives

- [Liste des pièces à fournir](#)

Coût

Le montant de la redevance est de 96 €

Règlement par chèque à l'ordre de la CCIAMP, espèces ou virement bancaire*


***Paiement par virement bancaire (nous contacter sur formalites@ccimp.com)**

Dépôt du dossier

Deux solutions :

- ☞ Soit directement à l'accueil du Palais de la CCIAMP ou dans une de nos antennes :
 - 📍 Palais de la Bourse – Marseille (lien <https://www.ccimp.com/lieux/palais-bourse>)
 - 📍 Boutique Aix-en-Provence (lien <https://www.ccimp.com/lieux/boutique-aix-en-provence>)
 - 📍 Boutique Salon-de-Provence (lien <https://www.ccimp.com/lieux/boutique-salon-provence>)
 - 📍 Hôtel des PME Martigues/FOS (lien <https://www.ccimp.com/lieux/hotel-pme-martiguesfos>)

- ☞ Soit par courrier à l'adresse suivante :

 **CCI Aix Marseille Provence (CCIAMP)**
Centre de Formalités des Professions Immobilières
Palais de la bourse
9 la canebière
13001 Marseille